

Suppression du « seuil du stade »
sur le cours d'eau « Le Sornin »
Commune de La Chapelle-sous-Dun

Avis d'information au public

AVIS AFFICHE LE

En vue de restaurer la continuité écologique sur le Sornin, le Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA) prévoit de supprimer le seuil dit « du stade », situé sur la commune de La Chapelle-sous-Dun. La suppression de ce seuil est envisagée puisqu'il est sans usage depuis de nombreuses années.

Le propriétaire de l'ouvrage ou le bénéficiaire de l'autorisation n'ayant pu être identifié, il est déposé à la mairie de La Chapelle-sous-Dun, conformément à l'article R.214-27 du code de l'environnement, un dossier qui expose le projet concernant le devenir du seuil dans le cadre de l'objectif de restauration de la continuité écologique.

Cette mesure d'information permet à un éventuel propriétaire ou bénéficiaire de se faire connaître auprès du préfet, tout en lui apportant la preuve de ses droits sur l'ouvrage. Il peut, en outre, présenter au préfet ses observations quant au projet.

Le dossier est consultable, pour une durée de 4 mois à compter de la date d'affichage du présent avis, à la mairie de La Chapelle-sous-Dun, route de Chauffailles, 71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN ou à la Direction départementale des territoires au service environnement, guichet unique de la police de l'eau.

Horaire d'ouverture au public de la mairie de La Chapelle-sous-Dun :

Le lundi de 15h30 à 18h30

Le mercredi de 15h30 à 18h30

Le vendredi de 15h30 à 18h30

Le dossier est également disponible sur le site internet de la Préfecture de Saône-et-Loire, ainsi que sur le site internet du SYMISOA.

Un avis est déposé :

- À la mairie de La Chapelle sous Dun,
- Sur le site Internet de la Préfecture de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>
- Sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>
- Sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Centre – Val de Loire, délégation de bassin Loire-Bretagne : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/>
- Sur le site internet du Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents : <http://www.symisoa.fr/>

Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser des questions relatives à ce dossier par message électronique ou par courrier à :

- SYMISOA, 321 rue de Marcigny, 42720 Pouilly sous Charlieu, contact@symisoa.fr
- DDT de Saône-et-Loire, Service environnement, à l'adresse ci-dessous ou par mail à ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr.